

Zeitschrift: Suisse magazine = Swiss magazine
Herausgeber: Suisse magazine
Band: - (2005)
Heft: 189-190

Rubrik: Entre nous

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



patriotiques alors que leur conception est d'un conservatisme assez éloigné des tendances de l'époque. Mais la guerre menace et la « Défense spirituelle » du pays implique des publicités où le soldat, le drapeau, appellent à l'unité nationale.

Avec la fin de la guerre disparaît la censure. Un vent de fronde souffle sur les affiches, qui remplacent les thèmes patriotiques par des dessins soit pleins de

rigueur, soit pleins d'humour. L'influence du cubisme se fait sentir, alors qu'il reste une tendance nettement conservatrice pour tout ce qui concerne les fêtes des nombreuses sociétés, les tirs fédéraux et même les votations.

Pour l'Exposition de 1964 à Lausanne, un concours permit à 234 artistes de présenter 685 projets. Le jury choisit une série de sept œuvres de grande qualité et d'une facture

un peu abstraite. Mais malheureusement, elles n'auront pas la faveur du public.

Dès 1970 et plus encore pour les 700 ans de la Confédération, les thèmes patriotiques reprennent de l'importance, mais la gauche et la droite s'y réfèrent très différemment. L'affiche, miroir partiel mais bien réel d'une époque, prend plus d'ampleur encore au début du XXI^e siècle. On sent alors que l'impact sur le « client » est étudié, savamment utilisé.

Peut-être qu'en y regardant de plus près, un peu de sens critique nous ferait voir et éviter quelques manipulations !

JULIETTE DAVID



INFOSPLUS

A visiter :

« Images d'un rêve, un siècle d'affiches patriotiques suisses »

Maison Tavel
Rue du Puits-Saint-Pierre 6,
CH-1204 Genève.

Jusqu'au 4 septembre 2005

Du mardi au dimanche
de 10 h à 17 h.

Entre nous

Réponse...



Les bunkers en photos
page 31 de notre
dernier numéro
(n°187-188) :

Sauriez-vous trouver où sont situés ces bunkers ?

- Villa Rose, Gland (VD)
- Pierre du Moëllé (VD)
- Lengwil (TG)
- Nufenen (VS)

Le fonctionnement de Suisse Magazine

Comme le suggérait Madame B., du Val-Saint-Germain, dans notre dernier numéro, il nous a semblé souhaitable de vous informer sur les coulisses de votre Suisse Magazine.

Suisse Magazine ne reçoit absolument aucun financement de la Confédération - contrairement à la revue gratuite que vous recevez et qui est financée par nos impôts.

Suisse Magazine repose entièrement sur six bénévoles complets et un salarié à mi-temps pour la rédaction. La gestion est assurée bénévolement par deux personnes. Trois sous-traitants assurent pao-

impression, gestion du fichier et des relances et routage.

Sur le prix de vente d'environ 7 euros (prix de vente hors taxes d'un numéro double au tarif 2 ans) :

- 2,53 euros soit 36 % vont à la fabrication-impression
- 1,10 euro soit 16 % vont au routage et à la poste
- 0,89 euro soit 13 % paient l'unique salaire et les charges
- 0,30 euro soit 4 % paient la compta, la paie, et le social
- 2,18 euros soit 31 % paient le loyer du bureau, le tél., le fax, l'informatique, les fournitures, etc.

Les recettes sont fournies à 80 % par vos abonnements. Les 20 % restant sont couverts par de la publicité, des dons, et le déficit pris en charge par les deux associés.